



Règlement du Marché- Dégustation- ALP' - Stans

1. EXPOSANT / PRODUIT

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

- La manifestation est ouverte aux producteurs de produits du terroir domiciliés en Suisse et dans les pays alpins (Allemagne, France, Liechtenstein, Autriche, Italie et Slovénie) et présentant des produits confectionnés par leurs soins.
- Seule la vente et la dégustation de produits alimentaires est admise.
- Les produits peuvent être proposés à la dégustation et/ou à la vente.
- Les produits disponibles à la vente doivent être proposés à la dégustation.
- **La vente de repas est interdite.**
- Le marché se déroule sur 2 jours. Les exposants s'engagent à être présents les 2 jours.

2. FRAIS DE PARTICIPATION

➤ Stand intérieur / extérieur	0.-
➤ Avec / sans table	0.-
➤ Avec / sans courant	0.-

3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- L'inscription se fait jusqu'au 18 août 2026, exclusivement en ligne, sur le site www.alp26.ch.
- L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite de l'organisateur ALP'.
- Après son inscription, le producteur reçoit une confirmation écrite, un numéro de stand et un plan d'organisation.
- La confirmation d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.
- Sans confirmation de l'organisateur, aucun stand ni emplacement n'est attribué.
- L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes, de limiter le nombre d'exposants et d'exclure ceux qui ne répondent pas au présent règlement.
- **En cas de défection, l'exposant se verra facturer les frais (CHF 250.-).**

4. STAND DE MARCHE & MATERIEL

- Une surface standard de 5 m² est attribuée par exposant (2,5m x 2m).
- Une table de marché en bois (1x2 m) est mise à disposition par exposant sur cette surface.
- Le matériel d'exposition supplémentaire (table, chaises, banque frigorifique, etc...) est de la responsabilité des exposants.
- Toute publicité autre que celle concernant les produits présentés est soumise à autorisation.
- Il n'y a pas d'eau courante sur les stands.

5. PUBLICITE

- Chaque exposant est encouragé de faire la promotion de la manifestation, dans la mesure de ses possibilités.
- L'organisateur lui met à disposition des papillons (flyers).

6. EMPLACEMENT

- Chaque exposant est tenu d'accepter l'emplacement qui lui est attribué.
- Les stands sont prévus à l'intérieur ou, sur demande, à l'extérieur.

9. HEURES D'OUVERTURE DU MARCHE

- Samedi 7 novembre 2026, 10h00 à 17h00
- Dimanche 8 novembre 2026, 10h00 à 17h00

10. MONTAGE-DEMONTAGE

- Le montage des stands a lieu le vendredi 6 novembre 2026 de 16h00 à 20h00 et le samedi de 7h00 à 09h30.
- L'accès aux stands avec un véhicule est possible **le vendredi de 16h00 à 20h00 et le samedi de 7h00 à 9h30 et de 17h30 à 19h00, ainsi que le dimanche de 7h00 à 9h30.**
- Une heure d'arrivée et de départ précise sera attribuée à chaque stand, car l'espace de déchargement est très limité.
- Le démontage des stands est possible **dès 17h30 le dimanche.**

11. PARKING

- Un parking gratuit sera aménagé spécialement pour les exposants.

12. ASSURANCE ET VOL

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Les exposants doivent être au bénéfice d'une assurance RC avec extension.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts.

Stans, mars 2025

ALP'
CULINARIUM ALPINUM / Fondation KEDA
Mürgstrasse 18
CH-6370 Stans
Tél. + 41 41 / 619 17 00
Internet: www.alp26.ch
E-mail : alp@culinariump-alpinum.ch